

Annonce de recrutement ref. chuariane-18062021

Fonction : Volontaire en Service Civique pour participer à la découverte du web de mères isolées au sein d'un centre hébergement d'urgence

Nb. postes : 1

Le groupement

30 ans de lutte sur le terrain contre l'exclusion

Le Samusocial de Paris est un acteur central de la lutte contre l'exclusion. Aller vers, accueillir, soigner et héberger les personnes et les familles en grande précarité sont au cœur de ses missions depuis trente ans. Organisé en Groupement d'Intérêt Public, il fédère les énergies d'équipes de professionnel.les et de partenaires publics et privés, autour de valeurs communes : l'égalité entre tous les individus, la solidarité collective pour venir en aide à toute personne en situation d'exclusion, la dignité pour toutes et tous.

L'environnement

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Ariane est principalement chargé d'héberger et d'accompagner au quotidien des familles.

La mission

L'engagement du volontaire viendrait soutenir l'action portée autour d'un objectif principal d'égalité des chances avec un objectif spécifique: la réduction de la fracture numérique au bénéfice de mères isolées, avec une prévalence de femmes victimes de violences conjugales, et pour lesquelles la familiarisation avec le web leur permettrait de gagner en autonomie et viendrait renforcer leurs compétences parentales pour une meilleure maîtrise du suivi scolaire de leurs enfants et de la gestion des écrans au sein du foyer.

Le poste

En renfort des équipes, le/la volontaire serait amené(e) à :

- participer à l'animation d'un cyber-café au sein de la salle commune, aider les femmes à naviguer sur le web, à écrire un document word, à chercher des informations, à se rendre dans leurs espaces personnels.
- faire en sorte que les enfants aident les adultes.
- être un soutien pour un retour vers l'emploi par l'aide à la création de CV, navigation sur les sites de recherche d'emploi.
- participer à la recherche de lieux où les femmes en difficulté peuvent s'équiper en informatique à prix modique.

L'expérience

Cette mission est accessible à tous types de candidats sans distinction de formation ou de qualification.

Le savoir-être ainsi que la motivation étant des prérequis majeurs.

Une première expérience dans le domaine de l'animation sera appréciée.

Les compétences

- Vous êtes disponible et aimez prendre des initiatives.
- Vous disposez d'un bon relationnel et d'une certaine aisance à l'oral et devant un public varié.
- Vous êtes reconnu(e) pour votre esprit d'équipe.
- Vous savez gérer vos émotions, prendre de la distance et ne pas émettre de jugements de valeur.

Le contrat

Nombre de postes : Nous avons 1 postes à pourvoir.

Date de prise de poste envisagée : Urgent / A partir du mois de novembre ou décembre 2021

Type de contrat proposé : Contrat d'engagement de Service Civique de 8 mois.

Temps de travail et horaires : 24h, 28h ou 35h par semaine.

Rémunération et avantages : Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'État de 473,04 euros net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat.

En plus de ces 473,04 euros, vous pouvez percevoir une bourse de 107,68 euros si :

- vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA.
- vous êtes titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

De plus, le Samusocial de Paris vous versera en espèces une prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport. Le montant mensuel de cette prestation est fixé à 107,58 euros.

Lieu du poste et déplacements :

Votre lieu principal d'activité sera situé

- Centre d'Hébergement d'Urgence Ariane
12 rue Ridder 75014 PARIS

Cette mission relève d'un secteur qui entre dans le champ de l'obligation du passe sanitaire et/ou de la vaccination obligatoire en application de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.